



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION SAINT-JEANNAISE**

RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2006

I - LA COLLECTE DES DECHETS

► Collecte des ordures ménagères

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants, au 1/01/2006.

La collecte des ordures ménagères au plus près du domicile est assurée une fois par semaine (deux fois pour le centre ville de Saint-Jean de Bournay), les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 3h à 12h, en régie directe par la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise.

L'étendue du territoire à couvrir (14 communes membres + 3 communes) nécessite l'intervention de deux équipes (un chauffeur et deux rippers par équipe), et la collecte est organisée de façon à n'effectuer qu'une seule rotation jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 situé à Penol.

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants.

► Déchetterie

Une déchèterie est gérée en régie directe par la Communauté de Communes. Les horaires d'ouverture sont :

Jours de la semaine	ETE	HIVER
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Mardi au vendredi	10H00 – 12H00	10H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Samedi	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Sauf : dimanche, lundi et jours fériés		

L'accès à la déchèterie est réservé aux usagers domiciliés sur la communauté de communes.

Les déchets des particuliers sont reçus à titre gratuit sans limitation de volume. En ce qui concerne les déchets de professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs...), seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers non spéciaux seront admis à la déchèterie et soumis à tarification (sauf papiers et cartons).

Les particuliers peuvent y déposer les encombrants non-recyclables, les métaux, les papiers et cartons, le verre, les huiles minérales, les batteries usagées, les piles, les journaux et les emballages (plastique, métallique, ...), les déchets verts, les gravats.

Pour l'année 2006, ont été comptabilisés 19 278 entrées sur la déchèterie.

La population DGCL y compris résidences secondaires concernée sur les 14 communes est de 14 723 habitants.

➤ Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont en place dans toutes les communes de la Communauté de Communes et dans les communes associées (situation au 31-12-2006) :

- un à Chezeneuve, Crachier, Lieudieu, Royas, Sainte Anne sur Gervonde, Eclose et Tramole
- deux à Beauvoir de Marc, Culin, Meyssiez, Meyrieu les Etangs, Saint Agnin sur Bion, Savas Mepin et Villeneuve de Marc,
- trois à Artas,
- quatre à Châtonnay,
- Treize à Saint Jean de Bournay.

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants.

II - LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Les filières sélectives

La gestion des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire est coordonnée par le SICTOM des Pays de la Bièvre. La collecte est assurée par le biais de la société ONYX, et le tri par celui de la société SERNED (filiale de SERPOL).

La gestion des déchets issus de la déchèterie est coordonnée par le personnel de la Communauté de Communes. Les cartons, les métaux et les batteries usagées collectés à la déchèterie sont évacués par une société privée : Arc en ciel, basée à Izeaux, qui en assure le recyclage. Les huiles minérales sont prises en charge par la Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (SRRHU) qui assure à la fois la collecte et le recyclage.

Désormais, suite à la contractualisation par convention avec Agro-compost, les déchets verts sont traités sur le site d'Eyzin-Pinet pour être transformés en compost. Les particuliers peuvent apporter directement et gratuitement leurs déchets verts triés sur le site de traitement en présentant leur redevance d'ordures ménagères.

Par ailleurs, les particuliers qui le désirent, peuvent acquérir des composteurs individuels à prix réduit. La Communauté de Commune centralise les commandes, réceptionne les livraisons et les mets à dispositions des particuliers. Le fournisseur est la société PWS, basée à Nurieux dans l'Ain.

L'objectif est de diminuer la quantité de déchets verts apportée par les particuliers à la déchèterie. 666 composteurs ont été acquis par des particuliers depuis le 12/12/2002 (dont 55 en 2006).

➤ Les autres filières

Les déchets collectés à domicile sont enfouis au CET de classe 2 situé à Penol sous la responsabilité de la société SERNED.

Les encombrants non-recyclables collectés à la déchèterie sont évacués par la société Arc en Ciel, vers le CET de classe 2 à Penol.

III - LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnages enfouis Ordures ménagères Pour 17 communes	3892,64 tonnes	3449.00 tonnes	3576.54 tonnes	3 654.64 tonnes	3 720.80 tonnes
Verre ⁽¹⁾	471,75 T	481.30 T	490.44 T	490.52 T	495.38 T
Emballages ⁽²⁾	111,27 T	116.37 T	126.26 T	125.55 T	133.23 T
Journaux – revues ⁽²⁾	304,51 T	287 T	320.29 T	327.53 T	340.46 T
Papiers - cartons	122,3 T	146.26 T	134.56 T	164.05 T	168.07 T
Métaux	316,07 T	287.68 T	223.16 T	242.44 T	206.98 T
Encombrants inertes non recyclables	838,22 T	882 T	998 T	1 084.66 T	1 257.30 T
Huiles minérales	10,26 T	9 T	8.270 T	8.5 T	11.6 T
Batteries usagées	9,7 T	11.70 T	7.45 T	10.39 T	7.56 T
Gravats	non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Déchets verts	non mesurable	non mesurable	921.86 T	842.46 T	851.28 T
Piles	0,33 T	1.2 T	1.5 T	0.319 T	0.63 T

⁽¹⁾ verre provenant de la déchèterie et des points d'apport volontaire.

⁽²⁾ déchets provenant des points d'apport volontaire.

Armoire DMS :

	2005	2006
Huile friture	0.37	0.224
Néons	0.1	0.16
Peintures	1.49	2.079
Acides liquides	0.21	0.124
Radio	0.013	0.115
Solvant	0.16	0.62
Non identifié	0.018	
Aérosols	0.007	
Produits réactifs		0.03
Phytosanitaire		0.066

(Exprimé en tonne).

IV - LE COÛT DU SERVICE

	2005	2006
Collecte à domicile	307 606.64 €	332 839.95
Traitement	213 308.00 €	213 872.53
Déchèterie	172 546.15 €	203 609.44
Coût global du service	693 460.79 €	750 321.92

La répartition des frais de gestion est établie en proportion du volume de dépense de chaque activité. Les données ont été retraitées pour être représentatives de l'exercice.

En 2006, les recettes représentant 91 % des dépenses. Compte tenu des investissements à venir (remplacement des camions, amélioration de la déchèterie, collectes nouvelles, ...), une augmentation des recettes est indispensable.

V - FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par :

➤ **la redevance annuelle ordures ménagères payée par tous les particuliers et assimilés**

Pour 2006, son produit s'est monté à **665 912.35 €**.

Tarifification des particuliers

	2002	2003	2004	2005	2006
Résidence principale et secondaire					
Une personne seule	63,48€	66.72	70.08	73.56	87.96
Deux personnes et plus	98,28€	103.44	108.60	114.00	136.32

➤ **la redevance ponctuelle déchets industriels payée par les entreprises venant faire des dépôts à la déchèterie,**

Pour 2006, son produit s'est monté à **3 793 €**.

Les apports des professionnels sont soumis à tarification selon les quantités :

Volumes d'apport	Prix
0,5 m3	8 euros
1 m3	16 euros
2 m3	32 euros
3 m3	48 euros
4 m3	64 euros
5 m3	80 euros
6 m3	96 euros

➤ **la facturation de prestation de services pour les 3 communes extérieures à la Communauté**

Pour 2006, son produit s'est monté à **46 901.94 €**

➤ **la reversion du prestataire déchèterie pour les déchets valorisables**

Pour 2006, son produit s'est monté à **10 761.80 €**

Le cumul des recettes est donc de **727 369.09 €** pour 2006.

VI - OBSERVATIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR

La priorité est de satisfaire le plus rapidement possible aux obligations de la loi du 13 juillet 2002, en maintenant les redevances à un niveau acceptable pour la population.

1) **Optimiser les recettes**

- Faire évoluer la tarification et le recouvrement des déchets des professionnels.

2) **Améliorer la gestion de la déchèterie et de la collecte**

- Le tractopelle (vétuste) a été volé et donc remplacé par un matériel plus performant
- Depuis que la collecte des déchets verts et des gravats se fait en bennes, la déchèterie se trouve saturée. Plusieurs scénarii d'évolution sont possibles :
agrandissement de la déchèterie actuelle, création d'une deuxième déchèterie, déchèterie mobile, ... ;
- Une étude du SICTOM a permis de déboucher sur une collecte sélective des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Une consultation a été lancée et la mise en place est à l'étude.
- Améliorer la comptabilité analytique.

ANNEXE : suivi statistique

